

Les gravelots en Bretagne : protégeons-les, protégeons notre littoral !

Préservons l'espèce



Avec l'arrivée des beaux jours, les promeneurs sont de plus en plus nombreux à se rendre sur les plages pour se balader. Cette période marque également la période de nidification des gravelots à collier interrompu sur le haut de nos plages, leurs sites de reproduction.

Ces petits échassiers pondent à même le sable ou dans les galets, ce qui rend leur nichée très vulnérable. Espèce emblématique du littoral breton, elle est un bio-indicateur de sa bonne santé, d'où l'importance d'en prendre soin !

© Bretagne Vivante

Un oiseau rare en déclin en France et en Europe

Ce petit limicole côtier très sensible niche chaque printemps entre avril et août en diverses localités du littoral breton, des bancs coquilliers de la baie du mont Saint-Michel jusqu'aux plages du Morbihan. **Il dépose ses œufs à même le sable les rendant particulièrement vulnérables.** Promeneurs, chiens venant profiter de la plage sont autant de sources de dérangement pouvant compromettre de façon irrémédiable la réussite d'une nichée. Quand les œufs ne sont pas écrasés, les nombreux dérangements subit au cours d'une journée interrompent l'incubation et ne permettent pas le développement de l'embryon et/ou peuvent pousser les adultes à abandonner les nids

Le saviez-vous ?

80% des pontes sont en échec chaque année et seulement 14% des pontes avec poussins à l'éclosion donnent des poussins atteignant l'envol (condition sine qua non du renouvellement des populations).

Bilan 2022 et évolution des effectifs nicheurs depuis 2011

En 2018 : 239 couples ont été recensés

En 2020, 230 couples ont été recensés

En 2021 : 221 couples ont été recensés. Ce chiffre montre une nette baisse.

En 2022 : 225 couples, stabilité

Le nombre de couples nicheurs connaît des fluctuations annuelles qui laisse penser à une érosion lente de la population sur les 2-3 dernières années. La situation reste fragile et à surveiller.

La répartition de l'espèce sur la Bretagne

Le nord de la Bretagne compte quatre secteurs actifs : la baie du mont Saint-Michel, le Sillon de Talbert, la baie de Goulven et la côte des légendes (secteur de Kerlouan). **Cette portion de littoral accueille 24 % de la population bretonne.** De la côte des légendes jusqu'au nord de la baie d'Audierne (Plouhinec) l'espèce est désormais quasiment absente.

La majorité des couples se concentre dans le sud Bretagne, **de la baie d'Audierne à l'estuaire de la Vilaine (71,5 %)**. Un ensemble ressort tout particulièrement, de par la proximité des sites, il s'agit du réseau de sites : baie d'Audierne/pays bigouden sud, Moustierlin/Kérambigorn, Trévignon, l'archipel des Glénan/l'île aux Moutons.

Sur ce territoire, se concentre 91,7 % de la population nicheuse du Finistère et 35 % de la population régionale.

L'ensemble des sites du Morbihan compte pour 41 % de la population régionale.

Vers une prise de conscience collective



Corentin Morvan

Il est primordial que les promeneurs soient attentifs et vigilants aux gravelots mais aussi aux autres espèces, ainsi qu'à la flore. N'oublions pas que la plage, bien avant d'être un lieu de loisirs est un milieu naturel vivant qui abrite des espèces animales et végétales sauvages protégées indispensables à la biodiversité.

Quelques bonnes pratiques proposées par Bretagne Vivante



Il est nécessaire d'alerter nos concitoyens sur **la fragilité des hauts de plage** et la nécessité de les **partager avec les autres espèces vivantes**.

Voici les règles de bonne conduite* à suivre sur les plages pour la protection des Gravelots à collier interrompu et plus largement pour la biodiversité :

- **Tenir les chiens** en laisse sur les plages et privilégier les sorties à marée basse. Dans le Finistère, les chiens sont interdits sur les plages du 1^{er} juin au 30 septembre.
- **Ramasser les déjections** des chiens et empêcher qu'ils fassent leurs besoins sur le haut de plage.
- **Rester sur les sentiers balisés et éviter de marcher sur le haut des plages** et les dunes où nichent les Gravelots et pousse la végétation, elle aussi très sensible et rare.
- **Éviter le dérangement de la faune sauvage**. Les dérangements causés par les chiens et les humains, comme courir après les oiseaux, sont autant d'occasions pour les oiseaux de dépenser de l'énergie inutilement et d'impacter ainsi leur condition corporelle et, à terme, leur survie.
- Détourner son chemin de seulement 50 mètres permet souvent **de laisser tranquille les oiseaux**.
- **Respecter les mesures de protection mises en place sur les plages** : enclos, panneaux d'information et de sensibilisation.
- Et bien évidemment **ramasser les déchets plastiques** en s'assurant qu'il n'y a pas de nid caché en dessous !

Plus d'informations : <https://www.bretagne-vivante.org/nos-actions/especes-menacees/gravelots-a-coller-interompu/>



** Des consignes valables toute l'année et qui dépassent largement le cas du Gravelot. Il s'agit d'une action globale qui prend en compte la conservation d'un écosystème sensible.*